



## Alerte sur le défrisage !

LISSAGES, ET SURTOUT DÉFRISAGES, SONT EN LIGNE DE MIRE DES AUTORITÉS AMÉRICAINES. **LA FRANCE ET L'EUROPE SONT CEPENDANT DÉJÀ TRÈS VIGILANTES DEPUIS PLUS DE DIX ANS ET LE SCANDALE DES FORMALDÉHYDES.**

**B**ien que les services de défrisage soient en perte de vitesse, ils sont encore largement utilisés, et surtout très mal contrôlés avec parfois des filières douteuses. Depuis la rentrée 2023, ils sont dans le viseur de la FDA (Food and Drug Administration) américaine qui se concentre sur ceux contenant des formaldéhydes et leurs précurseurs, transformés lors du chauffage. L'agence pourrait aller plus loin dans ses recommandations de restriction d'utilisation, même si elle n'a pas le pouvoir d'interdire ces produits. On se souvient du débat en Europe et en France en 2011 autour du formaldéhyde, dans la foulée du succès des lissages brésiliens dont certains avaient des taux qui crevaient le plafond ! Les conséquences étant, surtout pour les professionnels, un risque accru de problèmes respiratoires, d'irritations cutanées et de réactions allergiques, voire de cancers. Le bad buzz se poursuit après une étude parue fin 2022 et réalisée sur des utilisatrices, soit plus de 33 000 femmes, durant une dizaine d'années, soulignant un probable lien entre les produits de lissage et de défrisage chauffés et l'augmentation de la prévalence de cancers de l'utérus chez les utilisatrices régulières de 35 à 74 ans.

### Les suites d'une étude de 2022

La FDA a mis un an à s'emparer du dossier mais semble accélérer le mouvement. En cause, un risque plus de deux fois supérieur, passant de 1,64% sur une population test à 4,05% pour les accros aux

lisseurs déclarant avoir utilisé des produits lissants plus de quatre fois au cours de l'année écoulée. Les femmes interrogées étaient à 60% noires, ce qui met surtout en lumière les produits que certaines utilisent régulièrement, les défrisages. L'étude, déclarative, manquait de précision sur la nature des produits appliqués mais elle alerte sur plusieurs composés, notamment le formaldéhyde, mais aussi les perturbateurs endocriniens à l'action renforcée par l'utilisation de la chaleur des lisseurs. En France, le taux maximum autorisé est de 0,2% de formaldéhyde. Pour apposer la mention « sans formaldéhyde », le taux doit même être inférieur à 0,05%. Il y a une dizaine d'années, certains produits importés ont été testés avec des taux entre 5 et 50 fois supérieurs aux seuils réglementaires ! Si les marques ayant pignon sur rue, surtout les fabricants français et européens, sont très contrôlées, le problème vient des achats sur Internet de produits non conformes à la réglementation. Rappelons cependant que même en respectant la réglementation, des précautions s'imposent. La base : une bonne aération des locaux, l'application de produits en général, surtout chauffés, générant souvent des molécules indésirables diffusées dans l'air ambiant. De la même façon, nombre de marques ou de spécialistes du lissage ne recommandent pas l'application de l'immense majorité des lissants sur les femmes enceintes ou les enfants, pas seulement du fait du formaldéhyde mais aussi de la présence régulière de perturbateurs endocriniens. ■

BRICE THIRON